

Motion Palestine CAA 14 06 2007

Alors que les Palestiniens ont accepté en 1988 le principe de l'existence côte à côte de deux Etats, le palestinien et l'israélien, sur la frontière de 1948, l'Etat d'Israël refuse toujours de reconnaître les droits nationaux du peuple palestinien et remet en cause la frontière de 1948 avec la création et l'extension de la colonisation dans les territoires conquis en 1967. Aujourd'hui, ce sont plus de 460.000 colons israéliens qui sont installés dans les Territoires occupés (260.000 en Cisjordanie et 200.000 à Jérusalem-Est) et qui bénéficient à leur usage exclusif de réseaux routiers et d'infrastructures construits à l'intérieur des territoires palestiniens.

Malgré de nombreuses résolutions de l'ONU, l'Etat d'Israël continue d'ignorer le droit international, grâce notamment au soutien systématique des Etats-Unis. L'inaction de la communauté internationale face à l'occupation militaire israélienne bloque toute perspective de paix et de sécurité pour tous les peuples de la région, elle doit cesser !

Le processus démocratique patiemment mis en place en Palestine est gravement menacé par une guerre civile. Les événements de Gaza ne peuvent être analysés sans tenir compte de la situation très difficile dans laquelle se trouve plus d'un million et demi de Palestiniens enfermés, encerclés et qui vivent dans la pauvreté. La population palestinienne est victime des pressions extérieures et des provocations israéliennes (poursuite des attaques, raids et bombardements israéliens contre les villes, les villages et les camps de Gaza).

La CAA du SNES de Lille demande

- **La reprise de l'aide économique de l'Union Européenne à l'Autorité Palestinienne ;**
- **Des mesures urgentes pour contraindre l'Etat israélien à appliquer le droit international, à savoir le retrait des territoires occupés depuis 1967, démantèlement de toutes les colonies israéliennes de Cisjordanie et de Jérusalem-Est, démolition du Mur ;**
- **La Suspension de l'accord d'association liant l'Union Européenne et Israël tant que ce dernier bafouera les droits de l'homme et le droit international ;**
- **Que la France agisse pour la tenue d'une conférence internationale sur le Proche-Orient - sous l'égide de l'ONU - pour la création, dans les frontières de 1967, et aux côtés de l'Etat d'Israël, d'un Etat palestinien viable et indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.**